

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2150

présenté par

M. Meizonnet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE PREMIER

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« ainsi que les grandes étapes de la construction européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formation civile reçue par les demandeurs d'asile doit inculquer à ces derniers les bases de la vie dans notre société. En plus de l'apprentissage de la langue et de l'inculcation de certaines valeurs basiques, il est souhaitable d'apprendre aux étrangers accueillis en France les fondements de l'histoire française. Aborder la question de la construction européenne dans cette même formation risque de complexifier l'apprentissage et de créer un décalage.

Cet amendement propose donc de supprimer ce volet, afin que la formation civile se concentre sur d'autres points plus utiles.